

UNE LOI INSUFFISANTE ! ... UN CODE MINIER LAXISTE !

La loi du 13 juillet 2011 interdit la "fracturation hydraulique".

=> Les mots oui, mais pas les techniques dévastatrices.

Et surtout, quelle que soit la technique, rien n'interdit l'ajout de produits chimiques injectés dans le sol.

L'État nous assure que les Préfets veilleront au respect de cette interdiction par études en Préfecture des demandes de travaux. Mais **aucun organisme de contrôle n'existe pour vérifier les techniques de forage**. En période de crise et de réduction d'effectifs, qui ira contrôler régulièrement les 4 puits au km² prévus en Europe ?

Sur 81 permis en instruction, **8 sont annoncés comme Gaz de schiste**, aucune autre technique que la fracturation avec des produits chimiques n'existe pour les exploiter (voir la carte).

Et enfin sur les permis dits "conventionnels" restants ? Le Code minier autorise la recherche de pétrole,

Signez sur internet pour l'abrogation de tous les permis : cyberaction 437

L'EAU POTABLE N'A PAS DE PRIX

"En cas de pollution, TOTAL paiera pour les dégâts occasionnés, au même titre que pour l'Erika !" C'est ainsi que Bruno Courme, responsable TOTAL gaz de schiste Europe, répond à la question d'une pollution éventuelle des nappes d'eau approvisionnant l'agglomération lyonnaise... (Réunion Conseil Régional Rhône-Alpes 22.06.11). Rappel : TOTAL avait payé mais après passage en cassation !

=> Dans la GAZette n°2, un dossier sur : Eau et Fracturation.

Le Collectif 07 "Stop au Gaz et Huile de Schiste"
réaffirme son refus de l'exploration et de l'exploitation
des hydrocarbures de roche-mère
(les huiles lourdes, le gaz de charbon, le gaz de schiste...)

39 rue Jean-Louis Soulavie - 07110 Largentière

mais aussi de gaz ou d'huiles de schiste ou d'huiles lourdes, c'est à dire du pétrole.

Lors du déroulement d'un permis de recherche, il est **prévu** et **légal** de vendre les hydrocarbures prélevés. Et cela pendant la validité du permis (5 ans). Ce permis peut être prolongé 2 fois (soit 15 ans en tout), avant de rentrer officiellement dans la phase d'exploitation. **L'exploration est de l'exploitation déguisée.**

Les 81 permis en instruction vont bientôt sortir des tiroirs des administrations, avec de nouvelles surfaces en Ardèche, permis de Valence/Montfalcon (Vallée du Rhône) qui s'ajouteront aux permis Bassin et Plaine d'Alès déjà validés au sud du département.

Attention :

la loi autorise, à titre expérimental, la fracturation hydraulique. Un décret est en préparation pour en établir les modalités de fonctionnement.

COLLECTIF 07

STOP

AU GAZ DE SCHISTE

la lettre d'info du Collectif 07

décembre 2011

n°1

la GAZette
STOP ! AUX GAZ & HUILES DE SCHISTE

EDITO

Comme prévu, les financiers-pétroliers attaquent et ne jurent maintenant que par "fracturation conventionnelle", "stimulation" et autres galéjades du type "agar-agar"... etc. C'est la grande offensive de "pédagogie adaptée", destinée à démobiliser les populations !

Ne nous laissons pas endormir par ces discours trompeurs ! Regardons la réalité des forages aux USA, Canada, Allemagne, Pologne et Seine et Marne... Nous ne voulons pas pouvoir filmer un "Gasland en Europe" !!!
Vigilance et préparation à l'action de blocage en masse sont toujours à l'ordre du jour !
NO GAZARAN, NI ICI, NI AILLEURS !

Jean-Louis Chopy - Porte parole

Grâce à votre mobilisation... 3 permis sont abrogés, **mais...**

NOUVELLES MENACES SUR L'ARDÈCHE ET LE GARD

Comme prévu TOTAL attaque en justice l'arrêté ministériel d'abrogation du permis de Montélimar...
Et il a toutes les chances de gagner !!!

TOTAL le dit sans honte **"nous trouverons un moyen de contourner la loi"**, en la personne de son PDG, M. de Margerie lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Les pétroliers et les foreurs expriment leur certitude de se voir réattribuer les permis très prochainement. ▶

L'escalade des permis

2006 : 10 accordés

2010 : 64 accordés

2011 : 81 en instruction
3 abrogés

2012 : ...Combien ?...

Assises de l'énergie

Faire de l'Ardèche un département modèle en termes de maîtrise, d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable. Organisé par le Conseil Général de l'Ardèche.

Véhicules ou travaux suspects ?

Contactez le numéro d'alerte. Il faudra être nombreux pour un blocage efficace. Inscrivez vous sur des pyramides d'alerte, contactez votre collectif local.

Contact : 04 75 36 72 83

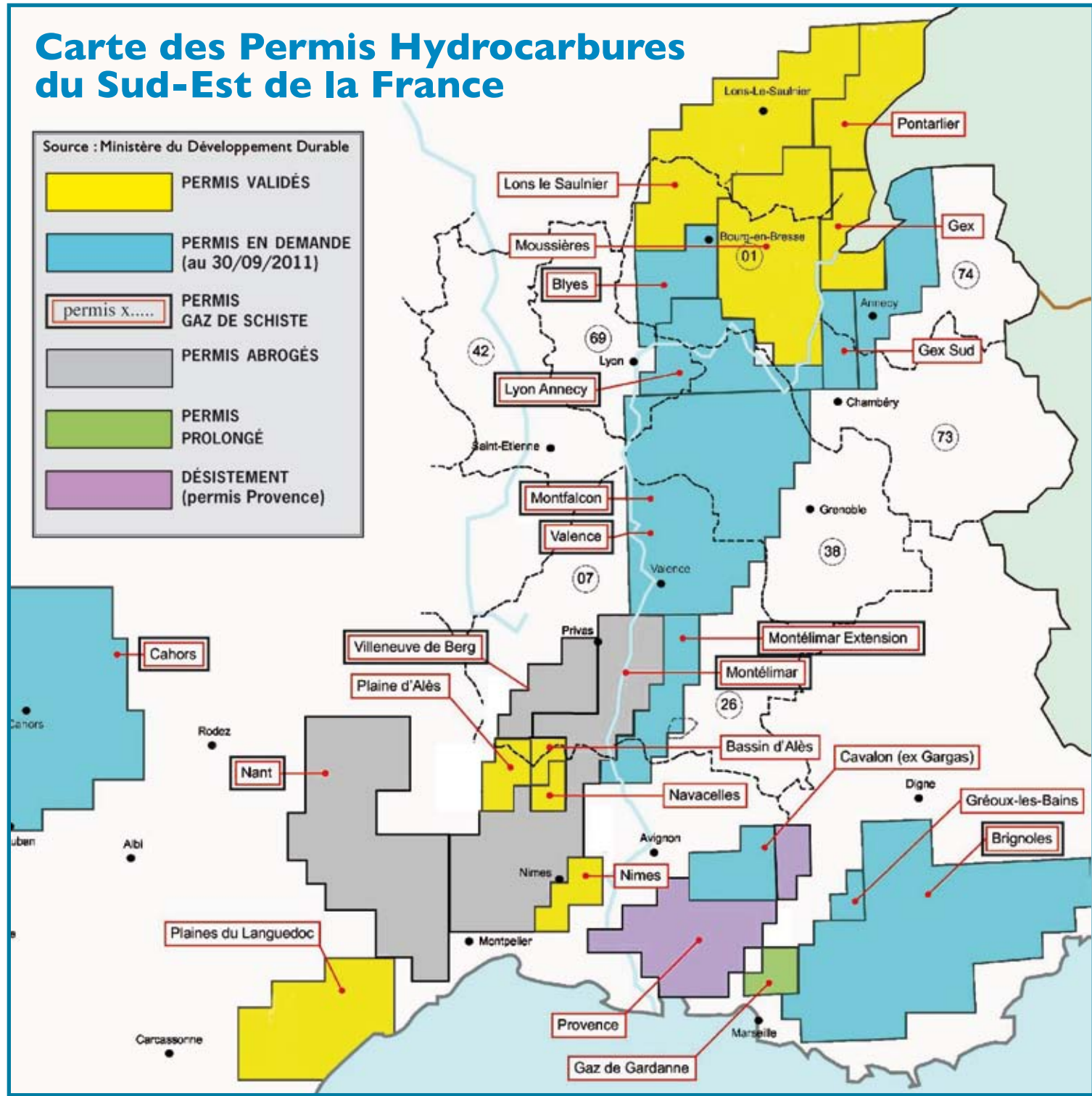
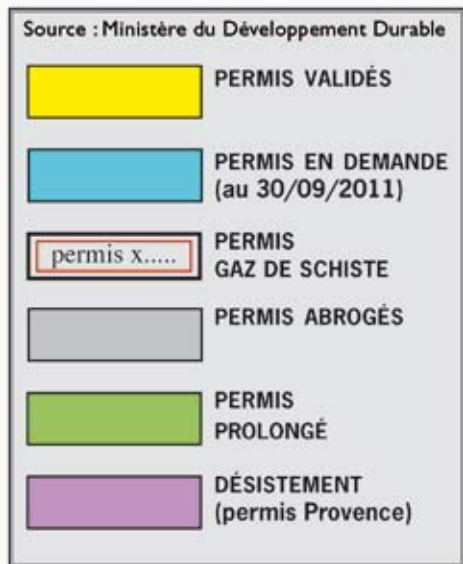
Alerte : 06 23 66 15 51

contact@stopaugazdeschiste07.org

www.stopaugazdeschiste07.org

Rhône-Alpes

Carte des Permis Hydrocarbures du Sud-Est de la France



3 PERMIS ABROGÉS JUSQU'À QUAND ?

Permis de Montélimar : TOTAL attaque l'abrogation de son permis, comme l'affirme son PDG dans la presse, déclarant que sa société n'a rien fait de contraire à la loi. Qu'en sera-t-il des permis de Villeneuve-de-Berg et de Nant ?

D'AUTRES PERMIS DANS LES TIROIRS

Demande de nouveaux permis Ardéchois. En vallée du Rhône, les permis de Valence/Montfalcon, et Montélimar Extension, identifiés gaz de schiste, sont toujours en instruction.

Sud Ardèche et Nord Gard, toujours des permis validés. 11 communes ardéchoises et 59 du Gard. Les pollutions, comme les nappes d'eau et l'air, ne s'arrêtent pas aux limites du canton...
3 permis : Bassin d'Alès, Plaine d'Alès et Navacelles et plus au sud Nîmes.

Mouvoil écrit au Maire de Barjac : "Nous allons venir forer". Détentrice d'un permis d'exploration de pétrole, elle assure qu'il s'agit de forages avec : **" Fracturation Conventiionelle " !!!!!**

Changer de mot pour utiliser la même technique. La loi, comme le Code minier, ne définit pas la fracturation hydraulique : on change la dénomination (perforation hydrique, stimulation chimique, fracturation chimique...) et la loi devient contournable. CQFD.

On commence avec du pétrole et on finit avec du gaz ou du pétrole de schiste ? Tout est possible dans le Code minier, comme dans la loi.